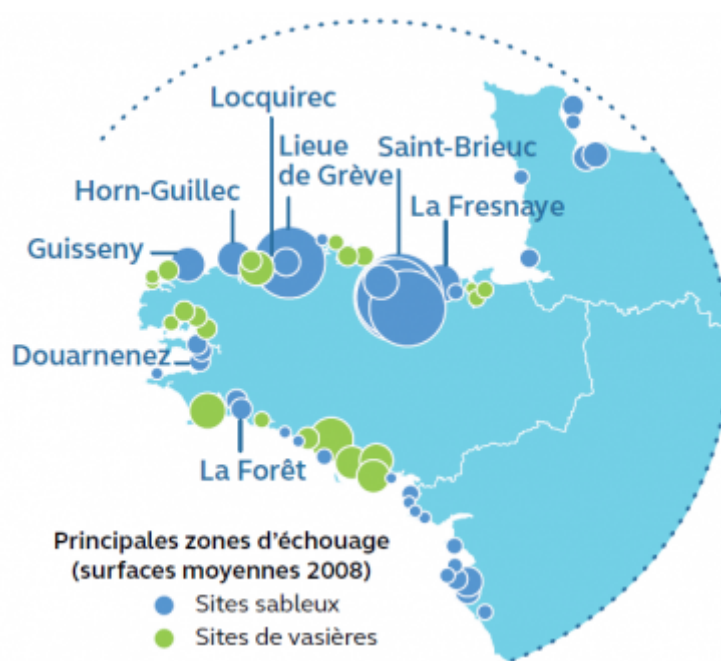


# La Cour des comptes invite à revoir les plans de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne

15 septembre 2021

La prolifération d'algues vertes, qui affecte de nombreux sites de la côte bretonne, a des conséquences importantes pour la santé humaine et les écosystèmes. Deux plans d'action successifs ont été mis en place sur huit territoires, à partir de 2010 (figure ci-dessous). Dans un [rapport](#) publié en juillet, la Cour des comptes les évalue et propose 5 grands axes d'amélioration : *i*) étendre la lutte à tous les sites d'échouage, notamment sur vasières, *ii*) définir des objectifs évaluables (ex. concentration des nitrates dans les cours d'eau) et en suivre la réalisation à l'échelle des bassins versants, *iii*) prévoir, dans la prochaine Politique agricole commune, des mesures adaptées, suffisamment incitatives et accessibles à tous les types de cultures, *iv*) mobiliser le foncier et les entreprises agroalimentaires, en conditionnant l'attribution des parcelles et des aides à des engagements sur la réduction des fuites d'azote, et *v*) renforcer les obligations réglementaires et mieux cibler les contrôles.

Échouages observés entre 2008 et 2019



Source : CEVA, retraité par la Cour des comptes

Lecture : l'aire des cercles est proportionnelle à la surface moyenne d'échouage. Les 8 bassins versants nommés sur la carte sont ceux ciblés par les plans d'action.

Source : [Cour des comptes](#)